

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 24 février 2026

Présents : MME POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS :
 - 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS :
 - 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS :
 - 1 équipe
 - Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).
- Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulée avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

Matches à jouer (à domicile)

AVS ORLY doit communiquer pour le 10/03/2026, un terrain de repli pour les rencontres en retard (classés sensibles)

54226773 –AVS ORLY / CACHAN CO ASC 2 du 15/03/2026

54226797 –AVS ORLY / CHAMPIGNY PORTUGAIS du 29/03/2026

54226785 –AVS ORLY / LIMEIL BREVANNES AJ 2 du 12/04/2026

Et les rencontres restant à fixer

54226749 –AVS ORLY / US IVRY FOOTBALL 3 du 25/01/2026

54226761 –AVS ORLY / MAROLLES FC du 08/02/2026

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le 06 Avril 2026
- Les 1 - 8 et 14 mai 2026

MATCHS NON-JOUES DES 22 & 23 NOVEMBRE 2025

MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 01/03/2026

54536057 – COMORES FOOTBALL CLU 5 / CRETEIL FC MACCABI 5 CDM D1

54536061 – VILLENEUVE ST G. POR 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 CDM D1

54536059 – VILLIERS ES 5 / VINCENNOIS PORTUGAIS 5 CDM D1

MATCHS du 05/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 01/03/2026

55118065 – BOISSY FC 21 / MAROLLES FC 21 U18 D3

55118066 – BONNEUIL CSM 22 / SFC CANAVEROIS 21 U18 D3

55118067 – CHARENTON CAP 22 / ARCUEIL COM 21 U18 D3

55118068 – NOGENT FC 22 / HAY LES ROSES CA 21 U18 D3

55118069 – MAISONS ALFORT FC 22 / THIAIS FC 22 U18 D3

55118070 – ENT GENTILLY ARCUEIL 21 / VITRY CA 22 U18 D3

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

DEROGATIONS ANNUELLES

500651 BOISSY FC U15 Féminines

A domicile « Stade Maurice Préault à Boissy » à 12h

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

551086 – AVENIR SPORTIF ORLY Séniors D3.B

Dossier en retour de la Commission de Discipline du 10/02/26

Matches à jouer (à l'extérieur)

54226725 – LIMEIL BREVANNES AJ 2 / AVS ORLY remis au 08/03/2026

54226753 – BANN'ZANMI / AVS ORLY remis au 26/04/2026

COUPE SENIORS

CALENDRIER

1/8 FINALE :

08 MARS 2026

¼ FINALE :

03 MAI 2026

½ FINALE :

31 MAI 2026

FINALE

A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VILLEJUIF US.

55525459 – CHARENTON CAP 1 / MAISONS ALFORT FC 1 coupe VDM Séniors du 08/03/26

Courriel de Charenton du 18/02/26. Changement de date. **-EN ATTENTE - DU**

Accord de la commission pour jouer le 01/03/2026 sous réserve de l'accord écrit de MAISONS ALFORT FC 1 à transmettre au District avant le 26/02/26 à 12h. Prévenir vos adversaires.

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE :

08 MARS 2026

¼ FINALE :

03 MAI 2026

½ FINALE :

31 MAI 2026

FINALE

A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

55525459 – MAISONS ALFORT FC 2 / HAY LES ROSES CA 2 coupe Séniors Amitié du 08/03/26

Courriel de Maisons Alfort du 23/02/26. Changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 16h au lieu de 15h. Prévenir vos adversaires.

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE : 07 MARS 2026	¼ FINALE : 02 MAI 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------	---------------------------	---------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : AEROPORT PARIS AS 1, VITRY CA, MAISONS ALFORT COMMU.

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

Matchs remis au 1^{er} mars :

54536057 - COMORES FC / MACCABI CRETEIL du 23/11/25

54536059 – VILLIERS S/MARNE ES / PORTUGAIS VINCENNES du 23/11/25

54536061 – PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / BRANCOS CRETEIL du 23/11/25

54536138 – NOISEAU STE S / MAISONS ALFORT FC du 04/01/26

Matchs remis au 5 AVRIL :

54536128 – MINHOTOS DE BRAGA / PORTUGAIS VINCENNES du 2/11/25

54536136 -- PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / PORTUGAIS CHAMPIGNY du 04/01/26

54536137 – MENUIBLAN / VILLIERS S/MARNE ES du 04/01/26

Matchs remis au 26 AVRIL :

54536142 – PORTUGAIS VINCENNES / MACCABI CRETEIL du 04/11/25

54536158 – NOISEAU STE S.5 / VILLENEUVE ST G. PORTUGAIS 5 CDM D1 du 03/05/26

Courriel de Noiseau du 19/02/26. Changement de date.

Accord de la commission le match se jouera le 26/04/2026 (déjà un match en retard le 03/05/2026). Prévenir vos adversaires.

COUPE CDM

CALENDRIER

2 ^{ème} Tour: 1 ^{er} MARS 2026	¼ FINALE : 05 AVRIL 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	-----------------------------	---------------------------	------------------------

Match prévu : **MOLDAVIE / IVRY DESPORTIVA**

Désignation des matchs 1er tour qui auront lieu le 01 MARS 2026 à 09h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : COMORES FOOTBALL CLU 5, MINHOTOS DE BRAGA 5, MENUIBLANC AS 5, VILLIERS FRANCO PORT 5, VILLEJUIF US 5, ST MAUR LUSITANOS 5, SUPREMES BELIERS 5.

ANCIENS

53495601 – CRETEIL LUSITANOS F. 41 / ST MANDE FC 41 Anciens D2.A du 22/02/26

Courriel de Créteil Lusitanos US du 20/02/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de CRETEIL LUSITANOS F. 41.

54927614 – CRETEIL FOOTBALL ACA 41 / CRETEIL FC MACCABI 42 Anciens D3.A du 15/03/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 18/02/26. Changement de date.

Accord de la commission, le match se jouera le 19/04/2026.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/16 FINALE : 1 ^{er} MARS 2026	1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026	¼ FINALE 3 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour 1/16 de finale qui auront lieu le 01 MARS 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT,

ANCIENS +45 ans

53497550 – FONTENAYSIENNE ENT. 41 / CHEVILLY LARUE ELAN 31 Anciens +45 poule B du 22/02/26

Courriel de Chevilly du 20/02/26. Match non joué.

La commission demande aux 2 clubs de proposer une date pour disputer cette rencontre.

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/8 FINALE : 08 MARS 2026	¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : RUNGIS US.

ANCIENS +55 ans

53497984 – FONTENAYSIENNE ENT. 42 / SUCY FC 42 Anciens +55 poule C du 01/03/26

Courriel de Fontenaysienne du 24/02/26. Changement de date.

Accord de la commission pour jouer le 05/04/2026 sous réserve de l'accord écrit de SUCY FC 42 à transmettre au District. Prévenir vos adversaires.

FEMININES

La commission rappelle aux clubs participants que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Séniors F.

U15 F.

55497346 – NOGENT FC / ENT.MANDRES SANTENY U15 Féminines du 14/02/26

Courriel de Nogent du 19/02/26. Demande de report.

La commission demande aux 2 clubs de proposer une date pour disputer cette rencontre.

U13 F.

U11 F.

COUPE SENIORS FEMININE

Séniors

CALENDRIER

Tour de cadrage 7 MARS 2026	¼ FINALE 04 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026	FINALE
---------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	---------------

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 01 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CRETEIL LUSITANOS F.1, MAISONS ALFORT FC 1, SUCY FC 1, VGA ST MAUR 2, VILLENUVE AFC 1 et VITRY ES 1,

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

1^{er} Tour : 31 JANVIER 2026	2^{ème} Tour 07 MARS 2026	¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026
---	---	---------------------------------	----------------------------------

Compte tenu des matchs en championnat de Ligue, le match du 31/01/2026 VINCENNES / GENTILLY AC se jouera le 28/02/2026 à 14h.

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1^{er} nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

1^{er} Tour : 31 JANVIER	2^{ème} Tour 07 MARS 2026	¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026
--	---	---------------------------------	----------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1^{er} nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT,

55509417 – CRETEIL LUSITANOS F. / FONTENAY US coupe U15 Féminines du 07/03/26

Courriel de Créteil du 20/02/26. Demande de report.

La commission fixe le match au 11/03/2026 à 18h. Prévenir vos adversaires.

55266720 – SUCY FC / ECOLE PLESSEENNE coupe U15 Féminines du 31/01/26

Lecture de la FM.

La commission enregistre le résultat SUCY FC 9 buts / ECOLE PLESSEENNE 5 buts. SUCY FC est qualifié pour la suite de la compétition, prochain match VITRY ES / SUCY FC le 07/03/2026.

Coupe du Val de Marne Futsal U11 Féminines (22 février)

10 équipes engagées.

2 équipes absentes VITRY ES 1 et VITRY ES 2 (**Amendes de 30 euros par équipe absente**)

Résultats, équipes qualifiées pour la finale à 4

Groupe A : US CRETEIL / VILLENEUVE AFC

Groupe B : VGA ST MAUR / NOGENT FC

Merci à la ville de Champigny pour le prêt de leur gymnase et merci à l'APAC pour l'accueil toujours aussi bienveillant.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	¼ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A Déterminer
----------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

RAPPEL :

LUSITANOS US était exempt, donc son prochain tour est le 03/05/2026.

U18

53478424 – BONNEUIL CSM 21 / VITRY CA 21 U18 D2.A du 15/03/26

Courriel de Vitry CA du 24/02/26.

La commission vous rappelle que vous pouvez demander au District :

- *3 arbitres officiels et un délégué*
- *Un classement en match sensible.*

COUPE U18

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CHAMPIGNY FC 94.1,

U16

53478424 – BONNEUIL CSM 21 / VITRY CA 21 U16 D2.B du 15/03/26

Courriel de Vitry CA du 24/02/26.

La commission vous rappelle que vous pouvez demander au District :

- *3 arbitres officiels et un délégué*
- *Un classement en match sensible.*

55040992 – VAL DE FONTENAY AS 22 / ENT. SANTENY MANDRRES 22 U16 D4 du 01/03/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 21/02/26. Changement de date.

Accord de la commission, le match se jouera le 10/05/2026.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

55251295 – BONNEUIL CSM 21 / VAL DE FONTENAY AS 21 coupe VDM U16 du 11/01/26

Dossier en retour de la commission de Discipline.

La commission dit match perdu par pénalité à BONNEUIL CSM 21. L'équipe VAL DE FONTENAY AS 21 est qualifiée pour la suite de la compétition.

55509508 – MAISONS ALFORT FC 1 / VAL DE FONTENAY AS 1 coupe VDM U16 du 08/03/26

Courriel de Maisons Alfort du 23/02/26. Changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 12h au lieu de 13h00. Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

U15

COUPE U15

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 14h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CHARENTON CAP 1, CRETEIL LUSITANOS F.1, FONTENAY SS/BOIS US 1, JOINVILLE RC 1 et ST MAUR VGA 1.

U14

Calendrier U14 2ème phase

L'établissement de ce calendrier a été rendu difficile par les différences du nombre d'équipes des différents niveaux (14-12-10-8), certaines alternances n'ont pu être intégralement respectées. Aussi la Commission invite les clubs rencontrant des difficultés à demander :

- Une inversion des rencontres (avec accord de l'adversaire)
- Un changement de date accepté sans accord de l'adversaire
- Un changement d'horaire accepté sans accord de l'adversaire.

55442491 – AC CRETEIL 21 / ARCUEIL COM 21 U14 D4.B du 21/02/26

Courriel tardif de Arcueil COM du 21/02/26. Match non joué suite à nombre de joueurs insuffisant pour ARCUEIL COM 21. Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} Forfait d'Arcueil COM.

55442514 – SFC CANAVEROIS 21 / US ORMESSON 23 U14 D4.C du 07/03/26

Courriel de Ormesson du 24/02/26. Demande de report 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 04/04/2026. Prévenir vos adversaires.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CRETEIL LUSITANOS F.6.